

# MAIRIE D'UBRAYE

## *Réunion du Conseil Municipal*

Samedi 4 Avril 2026

### *Relevé des principales décisions*

**Présents** : *Maire* : Claude ROUSTAN, *Adjoint*s : Gérard OCCELLI, Aurélia MUNIER- Christophe REY. **Conseillers Municipaux** : Idriis Solène TELLIER MARTIN - Valérie ROUSTAN – LAGARDE – Patrice LIONS – Céline LEGOFFE Christine DECOOL – Quentin SELLA. *Remplaçants* : Bruno JAUMOUILLE

**Excusés** : Norbert MICHEL, Elodie MICHEL ®

**1-Délégués au SIERT** ( Syndicat Intercommunal de l'Energie et du Réseau de Transport)

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Gérard OCCELLI Suppléante : Aurélia MUNIER

**2-Délégués SDE** (Syndicat Départemental de l'Energie)

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : Gérard OCCELLI – Quentin SELLA

Suppléante : Aurélia MUNIER

**4-Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil Municipal doit proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables de la commune composée de 12 Titulaires et 12 Suppléants, qui choisira en son sein 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal propose 24 noms parmi les conseillers municipaux actuels et les anciens conseillers municipaux.

**5-Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Afin de constituer la CIID, le Conseil Municipal doit proposer des membres à la CCAPV, le Conseil Municipal propose les 13 membres et remplaçants du Conseil Municipal.

## **6- Commission d'appel d'offres :**

Le Conseil Municipal désigne :  
M. Gérard OCCELLI  
Mme Céline LEGOFFE  
M. Patrice LIONS

## **7-Commission de contrôle des listes électorales :**

Le Conseil Municipal désigne en tant que délégué de la Municipalité:  
M. Quentin SELLA.  
Des noms seront également proposés au Préfet afin qu'il désigne le délégué de l'administration ainsi qu'au Président du tribunal judiciaire afin qu'il désigne le délégué du Tribunal judiciaire.

## **8 – Délégations du Maire aux Adjoint. :**

En référence à l'article L 2122-18 du CGCT, le Maire informe le Conseil Municipal des délégations données aux Adjointes au Maire.

**M. Gérard OCCELLI 1<sup>er</sup> Adjoint :**

**Responsable Commission Travaux et Voirie :**

- Suivi des travaux, voirie et Bâtiments Publics
- Relations avec les Entreprises et artisans

**Mme Aurélia MUNIER 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

**Responsable Commission Culture Environnement et Cadre de Vie :**

- Evènements culturels
- Espaces naturels
- Propreté et déchets

**M. Christophe REY 3<sup>ème</sup> Adjoint:**

**Responsable Commission Vie associative et animation locale**

- Relations avec les associations.
- Organisation des manifestations communales (fêtes et cérémonies)
- Gestion des salles et du matériel communal.

Les membres (ou remplaçants) du Conseil Municipal seront appelés à siéger au sein de chaque commission.

## 9 – Représentants au sein des Communes Forestières des AHP :

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Mme Aurélia MUNIER

Suppléant : M .Patrice LIONS

## 10- Représentants au syndicat AGEDI :

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Mme Christine DECOOL

Suppléante : Mme Aurélia MUNIER

## 11- Représentant de la Commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCAPV :

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M.Claude ROUSTAN

Suppléant : M.Gérard OCCELLI

## 12-Modifications des statuts de la CCAPV ( Communauté de Communes Alpes Provence Verdon).

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur une modification statutaire concernant uniquement le changement d'adresse de la CCAPV , faisant suite à la construction du nouveau siège qui se trouve au :16 place de Verdun : 04170 SAINT ANDRE LES ALPES.

Avis favorable du Conseil Municipal

## 13- Recensement de la voirie communale :

Le Maire indique au Conseil Municipal que la procédure engagée afin de réactualiser la longueur de la voirie communale (actuellement de 2.278 M/L) est arrivée à son terme.

Le bureau d'étude (GEOPTIS) mandaté pour réaliser le nouveau recensement a déterminé une augmentation de la longueur en m/l. Celle-ci est désormais de : 4 888 M/L. qui se répartie de la façon suivante :

Voies communales à caractère de chemin : 2 759 M/L

Voies communales à caractère de rues :1 767 M/L

Voies communales à caractère de place : 362 M/L

Avis favorable du Conseil Municipal

## 14-Préparation du budget 2026 :

### *a) Location des terrains communaux*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les montants suivants :

- Pâturages de « la Ribe » : 250 € ( M.Lions Alain)
- Terrains Communaux : 250€ (société de chasse « la Bernarde)

### *b) Subventions aux associations :*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les montants suivants :

- AMR (Aide Domicile en Milieu Rural) : 600€
- Association « La Touyetanne » : 300€
- Association « la Julianette » : 300€

Sous réserve de la présentation du bilan financier de l'association

### *c) Vote des taux d'imposition des taxes directes locale :*

- Après débat et sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les bases des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Claude Roustan  
Maire d'Ubraye